



7, Boulevard Driss Slaoui  
20 000 Casablanca  
Maroc

**Deloitte.**

Boulevard Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C-Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina – Casablanca

**RISMA S.A**

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

Aux Actionnaires de la société  
**RISMA S.A.**  
97, Boulevard Massira Khadra  
Casablanca

## **Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

Le Président de votre Conseil de Surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2022.

### **2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :**

#### **2.1 - Conventions conclues avec la société MOUSSAFIR Hôtels S.A. :**

##### **❖ Personnes concernées :**

- Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI en sa qualité de Président du directoire et président du conseil d'administration de la filiale MOUSSAFIR Hôtels S.A
- Madame Sofia Lopez BENHAMIDA en sa qualité de Membre du directoire et administrateur de la filiale MOUSSAFIR Hôtels S.A

#### **2.1.1 - Convention de sous location des locaux :**

- **Nature et objet de la convention :** Sous location des locaux de la société RISMA S.A à la société MOUSSAFIR Hôtels S.A.
- **Modalités essentielles :** La société RISMA S.A procède à la sous-location de ses locaux à la société MOUSSAFIR Hôtels S.A.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022 :** 288 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022 :** 346 KMAD TTC.

#### 2.1.2 - Convention de refacturation des frais de sièges :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des frais de siège de la part de la société RISMA S.A à la société MOUSSAFIR Hôtels S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des frais de siège de la part de la société RISMA S.A à la société MOUSSAFIR Hôtels S.A à hauteur de la quote-part de l'actif de cette dernière dans la somme des actifs de RISMA S.A, MOUSSAF S.A, MOUSSAFIR Hôtels S.A, CHAYLA S.A et EMIROTEL S.A.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 4.516 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 4.459 KMAD TTC.

#### 2.1.3 - Convention de rémunération des comptes courants :

- **Nature et objet de la convention** : Avances en comptes courants.
- **Modalités essentielles** : Les avances en comptes courants consenties ou reçues par RISMA S.A font l'objet d'une rémunération sur la base d'un taux annuel de 4% H.T.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 2.106 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 6.275 KMAD H.T.
- **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2022** : 61.570 KMAD.

#### 2.1.4 - Redevances HR Access :

- **Nature et objet de la convention** : Logiciel de Paie HR Access.
- **Modalités essentielles** : Dans le cadre de la gestion de la paie des filiales (MOUSSAFIR Hôtels S.A, MOUSSAF S.A, Horizons Compétences Hôtelières S.A, CHAYLA S.A, EMIROTEL S.A) la société RISMA S.A. a mis à leur disposition, le logiciel de paie HR Access.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 134 KMAD HT.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 161 KMAD TTC.

#### 2.1.5 - Honoraires constructions facturés par RISMA S.A. :

- **Nature et objet de la convention** : Honoraires du département construction.
- **Modalités essentielles** : Dans le cadre du développement des hôtels par RISMA S.A., cette dernière facture les honoraires du département construction pour les hôtels en cours de construction de MOUSSAFIR HÔTELS S.A.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 91 KMAD HT.
- **Montant encaissé par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : Néant.

#### 2.2 - Convention conclue avec la société MOUSSAF Hôtels S.A.

- ❖ **Personnes concernées** :
  - Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI en sa qualité de Président du directoire et président du conseil d'administration de la filiale MOUSSAF S.A
  - Madame Sofia Lopez BENHAMIDA en sa qualité de Membre du directoire et administrateur de la filiale MOUSSAF S.A.

#### 2.2.1 - Convention de sous location des locaux :

- **Nature et objet de la convention** : Sous location des locaux de la société RISMA à la société MOUSSAF S.A.
- **Modalités essentielles** : La société a procédé à la sous-location de ses locaux à la société MOUSSAF Hôtels S.A.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 24 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 29 KMAD TTC.

#### 2.2.2 - Convention de refacturation des frais de sièges :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des frais de siège de la part de la société RISMA S.A à la société MOUSSAF S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des frais de siège de la part de la société RISMA S.A. à la société

MOUSSAF S.A. à hauteur de la quote-part de l'actif de cette dernière dans la somme des actifs de RISMA S.A., MOUSSAF S.A, MOUSSAFIR Hôtels S.A, CHAYLA S.A. et EMIROTEL S.A.

- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 215 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 217 KMAD TTC.

#### 2.2.3 - Redevances HR Access :

- **Nature et objet de la convention** : Logiciel de Paie HR Access.
- **Modalités essentielles** : Dans le cadre de la gestion de la paie des filiales (MOUSSAFIR Hôtels S.A, MOUSSAF S.A , Horizons Compétences Hôtelières S.A, CHAYLA S.A, EMIROTEL S.A) la société RISMA S.A. a mis à leur disposition, le logiciel de paie HR Access.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 11 KMAD HT.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 13 KMAD TTC.

#### 2.3 - Convention conclue avec la société CHAYLA S.A. :

##### ❖ Personnes concernées :

- Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI en sa qualité de Président du directoire et président du conseil d'administration de la filiale CHAYLA S.A.
- Madame Sofia Lopez BENHAMIDA en sa qualité de Membre du directoire et administrateur de la filiale CHAYLA S.A.

#### 2.3.1 - Convention de sous location des locaux :

- **Nature et objet de la convention** : Sous location des locaux de la société RISMA à la société CHAYLA S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des frais de siège de la part de RISMA S.A CHAYLA S.A.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 60 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 72 KMAD TTC.

#### 2.3.2 - Convention de refacturation des frais de sièges :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des frais de siège de la part de la société RISMA S.A à la société CHAYLA S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des frais de siège de la part de la société RISMA S.A. à la société MOUSSAF S.A. à hauteur de la quote-part de l'actif de cette dernière dans la somme des actifs de RISMA S.A., MOUSSAF S.A, MOUSSAFIR Hôtels S.A, CHAYLA S.A. et EMIROTEL S.A.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 860 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 868 KMAD TTC.

#### 2.3.3 - Convention de rémunération des comptes courants :

- **Nature et objet de la convention** : Avances en comptes courants.
- **Modalités essentielles** : Les avances en comptes courants consenties ou reçues par RISMA S.A font l'objet d'une rémunération sur la base d'un taux annuel de 4% H.T.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 1.347 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 2.596 KMAD TTC.
- **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2022** : 25.855 KMAD.

#### 2.3.4 - Redevances HR Access :

- **Nature et objet de la convention** : Logiciel de Paie HR Access.
- **Modalités essentielles** : Dans le cadre de la gestion de la paie des filiales (MOUSSAFIR Hôtels S.A, MOUSSAF S.A , Horizons Compétences Hôtelières S.A, CHAYLA S.A, EMIROTEL S.A) la société RISMA S.A. a mis à leur disposition, le logiciel de paie HR Access.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 26 KMAD HT.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 31 KMAD TTC.

#### 2.3.5 - Honoraires constructions facturés par RISMA S.A. :

- **Nature et objet de la convention** : Honoraires du département construction.

- **Modalités essentielles** : Dans le cadre du développement des hôtels par RISMA S.A., cette dernière facture les honoraires du département construction pour les hôtels en cours de construction de CHAYLA S.A.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 163 KMAD HT.
- **Montant encaissé par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : Néant.

#### 2.4 - Conventions conclues avec la société EMIROTEL S.A.

##### ❖ Personnes concernées :

- Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI en sa qualité de Président du directoire et président du conseil d'administration de la filiale EMIROTEL S.A.
- Madame Sofia Lopez BENHAMIDA en sa qualité de Membre du directoire et administrateur de la filiale EMIROTEL S.A.

##### 2.4.1 - Convention de refacturation des frais de sièges :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des frais de siège de la part de la société RISMA à la société EMIROTEL S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des frais de siège de la part de la société RISMA S.A. à la société EMIROTEL S.A à hauteur de la quote-part de l'actif de cette dernière dans la somme des actifs de RISMA S.A., MOUSSAF S.A, MOUSSAFIR Hôtels S.A, CHAYLA S.A. et EMIROTEL S.A.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 4.621 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : 4.722 KMAD TTC.

##### 2.4.2 - Convention de rémunération des comptes courants :

- **Nature et objet de la convention** : Avances en comptes courants.
- **Modalités essentielles** : Les avances en comptes courants consenties ou reçues par RISMA S.A font l'objet d'une rémunération sur la base d'un taux annuel de 4% H.T.
- **Montant des charges comptabilisées par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 2.752 KMAD H.T.
- **Montant décaissé au cours de l'exercice 2022** : 6.676 KMAD TTC.
- **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2022** : 76.392 KMAD.

##### 2.4.3 - Redevances HR Access :

- **Nature et objet de la convention** : Logiciel de Paie HR Access.
- **Modalités essentielles** : Dans le cadre de la gestion de la paie des filiales (MOUSSAFIR Hôtels S.A, MOUSSAF S.A, Horizons Compétences Hôtelières S.A, CHAYLA S.A, EMIROTEL S.A) la société RISMA S.A. a mis à leur disposition, le logiciel de paie HR Access.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : Néant.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : Néant.

##### 2.4.4 - Honoraires constructions facturés par RISMA S.A. :

- **Nature et objet de la convention** : Honoraires du département construction.
- **Modalités essentielles** : Dans le cadre du développement des hôtels par RISMA S.A., cette dernière facture les honoraires du département construction pour les hôtels en cours de construction de EMIROTEL S.A.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 010 KMAD HT.
- **Montant encaissé par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : Néant.

#### 2.5 - Convention conclue de rémunération des comptes courants entre la société RISMA S.A avec la société SAEMOG S.A.

##### ❖ Personnes concernées :

- Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI en sa qualité de Président du directoire et président du conseil d'administration de la filiale SAEMOG S.A.
- Madame Sofia Lopez BENHAMIDA en sa qualité de Membre du directoire et administrateur de la filiale SAEMOG S.A.

- **Nature et objet de la convention** : Avances en comptes courants.
- **Modalités essentielles** : Les avances en comptes courants consenties ou reçues par RISMA S.A font l'objet

d'une rémunération sur la base d'un taux annuel de 2,21% H.T.

- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 576 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : Néant.
- **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2022** : 22.970 KMAD.
- **Solde du prêt immobilisé au 31 décembre 2022** : 17.609 KMAD.

#### 2.6 - Convention de rémunération des comptes courants entre RISMA S.A et SMHE S.A :

- ❖ **Personnes concernées :**
  - Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI en sa qualité de Président du directoire et président du conseil d'administration de la filiale SMHE S.A.
  - Madame Sofia Lopez BENHAMIDA en sa qualité de Membre du directoire et administrateur de la filiale SMHE S.A.
- **Nature et objet de la convention** : Avances en comptes courants.
- **Modalités essentielles** : Les avances en comptes courants consenties ou reçues par RISMA S.A font l'objet d'une rémunération sur la base d'un taux annuel de 6% H.T.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 235 KMAD H.T.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : Néant.
- **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2022** : 7.500 KMAD.

#### 2.7 - Convention sur les redevances HR Access avec HCH S.A :

- ❖ **Personnes concernées :**
  - Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI en sa qualité de Président du directoire et président du conseil d'administration de la filiale HCH S.A.
  - Madame Sofia Lopez BENHAMIDA en sa qualité de Membre du directoire et administrateur de la filiale HCH S.A.
- **Nature et objet de la convention** : Logiciel de Paie HR Access.
- **Modalités essentielles** : Dans le cadre de la gestion de la paie des filiales (MOUSSAFIR Hôtels S.A, MOUSSAF S.A, Horizons Compétences Hôteliers S.A, CHAYLA S.A, EMIROTEL S.A) la société RISMA S.A. a mis à leur disposition, le logiciel de paie HR Access.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : Néant.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice 2022** : Néant.

#### 2.8 - Contrat de mandat de gestion conclu entre RISMA S.A. et la société ACCOR GESTION MAROC S.A. (AGM S.A.), tel que modifié par l'avenant signé en date du 2 mars 2020 avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2019 :

- ❖ **Personnes concernées (Administrateurs ou dirigeants communs)** : Mme Sofia BENHAMIDA et Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI.
- ❖ La société RISMA détient une participation à hauteur de 33,33% des titres d'AGM.

##### 2.8.1. Refacturation des redevances de marque et de base respectivement de 1% et 1,75% du chiffre d'affaires, ainsi que les redevances sur le résultat d'exploitation :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des différentes prestations de gestion réalisées (gestion des hôtels, des réservations, de la publicité et du centre d'appel) et d'assistance technique et informatique par AGM S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des différentes prestations de gestion dans le cadre de la gestion des hôtels de RISMA S.A par AGM S.A.
- **Montant des charges comptabilisées par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** :
  - Redevances de base pour 13.013 KMAD HT,
  - Redevances de marque pour 7.935 KMAD HT,
  - Redevances sur le résultat d'exploitation pour 32.082 KMAD HT.

##### 2.8.2. Refacturation aux hôtels des frais de gestion de réservation A/Club supportés par Accor France S.A. et facturés à AGM S.A. dans un premier temps :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des différentes prestations de gestion réalisées (gestion

des hôtels, des réservations, de la publicité et du centre d'appel) et d'assistance technique et informatique par AGM S.A.

- **Modalités essentielles** : Refacturation des différentes prestations de gestion dans le cadre de la gestion des hôtels de RISMA S.A par AGM S.A.
- **Montant des charges comptabilisées par RISMA S.A. au cours de l'exercice 2022** : 8.129 KMAD HT.

#### 2.8.3. Refacturation aux hôtels de missions ponctuelles d'assistance technique :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des différentes prestations de gestion réalisées (gestion des hôtels, des réservations, de la publicité et du centre d'appel) et d'assistance technique et informatique par AGM S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des différentes prestations de gestion dans le cadre de la gestion des hôtels de RISMA S.A par AGM S.A.
- **Montant des charges comptabilisées par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : Néant.

#### 2.8.4. Refacturation des frais de gestion des réservations et de prestations informatiques :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des différentes prestations de gestion réalisées (gestion des hôtels, des réservations, de la publicité et du centre d'appel) et d'assistance technique et informatique par AGM S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des différentes prestations de gestion dans le cadre de la gestion des hôtels de RISMA S.A par AGM S.A.
- **Montant des charges comptabilisées par RISMA S.A. au cours de l'exercice 2022** : 5.306 KMAD HT.

#### 2.8.5. Refacturation des frais de logiciel de comptabilité « Grand Back » :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des différentes prestations de gestion réalisées (gestion des hôtels, des réservations, de la publicité et du centre d'appel) et d'assistance technique et informatique par AGM S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des différentes prestations de gestion dans le cadre de la gestion des hôtels de RISMA S.A par AGM S.A.
- **Montant des charges comptabilisées par RISMA S.A. au cours de l'exercice 2022** : 489 KMAD HT.

#### 2.8.6. Refacturation des frais des redevances internes :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des différentes prestations de gestion réalisées (gestion des hôtels, des réservations, de la publicité et du centre d'appel) et d'assistance technique et informatique par AGM S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des différentes prestations de gestion dans le cadre de la gestion des hôtels de RISMA S.A par AGM S.A.
- **Montant des charges comptabilisées par RISMA S.A. au cours de l'exercice 2022** : 395 KMAD HT.

#### 2.8.7. Refacturation des frais de publicité :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des différentes prestations de gestion réalisées (gestion des hôtels, des réservations, de la publicité et du centre d'appel) et d'assistance technique et informatique par AGM S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des différentes prestations de gestion dans le cadre de la gestion des hôtels de RISMA S.A par AGM S.A.
- **Montant des charges comptabilisées par RISMA S.A. au cours de l'exercice 2022** : 4.643 KMAD HT.

#### 2.8.8. Autres refacturations internes divers (Cluster, HELP LINE, Législation travail Search Brand) :

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des différentes prestations de gestion réalisées (gestion des hôtels, des réservations, de la publicité et du centre d'appel) et d'assistance technique et informatique par AGM S.A.
- **Modalités essentielles** : Refacturation des différentes prestations de gestion dans le cadre de la gestion des hôtels de RISMA S.A par AGM S.A.
- **Montant des charges comptabilisées par RISMA S.A. au cours de l'exercice 2022** : 663 KMAD HT.

2.8.9. Frais de siège facturés :

- **Nature et objet de la convention** : Prestations d'organisation des services administratifs des hôtels (informatique).
- **Modalités essentielles** : Cette convention, renouvelable annuellement, prévoit la facturation de la société AGM S.A. des prestations d'organisation des services administratifs des hôtels (administration, comptabilité, informatique, gestion des ressources humaines, techniques).
- **Montant des charges comptabilisées par RISMA S.A au cours de l'exercice 2022** : 126 KMAD HT.
- **Montant décaissé au cours de l'exercice 2022** : 289 KMAD TTC.

2.9. Convention non écrite relative à la répartition des ristournes des fournisseurs étrangers référencés :

- **Personnes concernées (Administration ou dirigeant commun)** : Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI et Mme. Sofia BENHAMIDA.
- **Nature et objet de la convention** : Reversement par la société AGM S.A. aux hôtels des ristournes versées par les fournisseurs étrangers référencés.
- **Modalités essentielles** : Dans le cadre des contrats signés avec les fournisseurs référencés, les ristournes versées par ces derniers sont réparties à hauteur de 70% pour les hôtels concernés et 30% pour AGM S.A.
- **Montant des produits comptabilisés par RISMA S.A. au cours de l'exercice 2022** : Néant.

Casablanca, le 26 avril 2023

**Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Prince Sjaoui - Casablanca  
Tél : 05 22 29 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70  
**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

**Deloitte Audit**  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment " C ", Tour 3, La Marina  
Casablanca  
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 7  
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

**DELOITTE AUDIT**

**SAKINA BENSOUDA KORACHI**  
Associée